**Classes populaires, moyennes et « aisées » : de quoi parle-t-on ?**

<https://www.inegalites.fr/Classes-populaires-moyennes-et-aisees-de-quoi-parle-t-on>

Louis Maurin, directeur de l’Observatoire des inégalités, 5 octobre 2023

*« Catégories populaires », « classes moyennes » et « catégories favorisées » : ces termes reviennent sans cesse dans le débat public, mais on prend rarement la peine de les expliquer. Les définitions de l’Observatoire des inégalités.*

« Qui appartient aux classes populaires, moyennes ou aisées ? Ces termes sont utilisés en permanence dans le débat public, mais souvent dans une grande confusion car aucune définition officielle n’existe. Essayons d’y voir plus clair.

Commençons par les mots. Doit-on parler de « groupe », de « milieu », de « catégorie » ou de « classe » sociale ? Une partie de ces termes font référence à des définitions précises. Par exemple, les « classes sociales » renvoient à la définition du philosophe allemand Karl Marx pour qui le clivage central séparait – en simplifiant grossièrement – ceux qui détenaient les entreprises (les capitalistes) et ceux qui leur vendaient leur force de travail (les prolétaires). L’expression « catégories sociales » fait en général référence à la terminologie des « professions et catégories socioprofessionnelles1 » de l’Insee, dont on utilise encore souvent l’ancien acronyme les « CSP » : on rassemble les professions par grands groupes de métiers semblables.

Ces expressions sont souvent utilisées comme synonymes. La grande majorité des commentateurs qui parlent de « classes populaires » ou « moyennes » ne sont pas marxistes, et on peut très bien parler de « catégorie sociale » sans se référer explicitement à l’Insee. Ne nous perdons pas dans les détails2 : ce qui compte, c’est la position des personnes dans une hiérarchie sociale.

Pour déterminer cette hiérarchie, on peut employer une première méthode qui consiste à partir des professions exercées, qui définissent un statut social. Celui-ci est composé d’un grand nombre de facteurs comme les revenus, mais aussi le niveau de diplôme, de responsabilité, etc. Le classement (on parle de « nomenclature ») le plus connu est celui des CSP de l’Insee, qui existe depuis 1954 : il rassemble au niveau le plus agrégé les professions en six grands groupes aux caractéristiques communes.

Cette nomenclature comprend tout en haut les cadres supérieurs, ceux qui décident ; au milieu, les professions intermédiaires ; et, en bas, les ouvriers et les employés, qui sont les exécutants. Les agriculteurs exploitants et les autres indépendants (commerçants, artisans, chefs d’entreprise) sont à part. Les chômeurs sont classés dans leur ancienne profession, les retraités dans le groupe qui correspond à leur ancienne activité, les enfants avec leur parents, les conjoints qui ne travaillent pas avec celui ou celle qui travaille3.

Attention : l’Insee ne regroupe pas les CSP en catégories « populaires », « moyennes » et « supérieures ». Mais les sociologues qualifient le plus souvent dans leurs travaux de « populaires » les catégories employés et ouvriers, de « moyennes » les professions intermédiaires (que l’on a longtemps appelées « cadres moyens ») ainsi qu’une partie des cadres supérieurs, et de « supérieures », l’autre partie de cette dernière catégorie4. Les non-salariés sont répartis dans ces trois grands groupes.

Cet outil permet de décrire la société, de la consommation à l’école en passant par les loisirs, en fonction de milieux sociaux relativement homogènes. La plupart des études scientifiques, notamment en sociologie, utilisent ce découpage très élaboré et débattu régulièrement au sein des instances statistiques publiques. L’Insee en a d’ailleurs présenté une méthode rénovée en 2020 « *pour mieux décrire la société actuelle* »5.

Pourtant, ce n’est pas le découpage le plus utilisé dans le débat public. Pour beaucoup, ce qui compte pour définir la hiérarchie, c’est le revenu. Ce qui est assez logique dans notre société marchande. C’est plus réducteur que de se référer aux statuts des professions, mais aussi plus facile à comprendre. En haut, les riches, en bas, les pauvres, au milieu, les moyens. Sauf qu’aucune institution n’a jamais vraiment déterminé une norme en la matière.

L’Observatoire des inégalités essaie de clarifier cette situation pour que l’on puisse débattre avec des critères précis et identiques. Notre définition, qui se base sur les revenus, propose ce découpage :

* les classes « populaires » comprennent les 30 % aux plus bas revenus ;
* les classes « moyennes » incluent ceux dont les revenus se situent entre les 30 % les plus bas et les 20 % les plus élevés ;
* les classes « aisées », les 20 % aux revenus supérieurs.

Ces critères, discutables, servent à organiser le débat et, par exemple, à éviter d’appeler « moyennes » des personnes dont les revenus sont parmi les 10 % les plus élevés et qui n’ont donc rien à voir avec la « moyenne ». Le découpage des catégories, qui parait technique, a en réalité une portée politique. L’inconvénient d’utiliser les revenus, c’est que cela ne dit pas grand-chose du statut social des personnes. Par exemple, un jeune cadre supérieur peut avoir un salaire qui ne le situe pas parmi les mieux rémunérés, mais dispose d’une position particulière dans la hiérarchie sociale.

Si l’on veut comprendre comment se structure en profondeur la société française, passer par les professions est la méthode la plus pertinente. Parce qu’au fond elle nous parle de hiérarchie sociale dans son ensemble et du pouvoir qu’ont certains groupes sur les autres6. Si l’on s’intéresse uniquement à la hiérarchie monétaire, alors on peut se contenter d’un classement fondé sur les niveaux de vie. L’important est de comprendre comment sont construits les outils que l’on utilise, leur portée comme leurs limites. »

1. Plus exactement les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) depuis 1982, mais le terme CSP est resté.
2. Ce qui n’empêche pas de rester attentifs aux mots employés. L’expression « classes moyennes supérieures » désignent par exemple en réalité le plus souvent des classes aisées en termes de revenus.
3. 3. Restent les personnes seules qui n’ont jamais travaillé, mais cela ne représente qu’un petit nombre.
4. Pour un exercice de classement en grandes catégories des CSP, voir « Des classes moyennes toujours en progression », Centre d’observation de la société, 27 mars 2023.
5. « Une nomenclature socioprofessionnelle rénovée pour mieux décrire la société actuelle », Thomas Amossé, Olivier Chardon, in Emploi, chômage, revenus du travail, Insee Références, Insee, 2020.
6. Pour aller plus loin, voir par exemple l’ouvrage récent : *Classe*, Étienne Penissat, éd. Anamosa, août 2023.

**Exploitation pédagogique**

1. Qu’est-ce qui distingue les termes « classe sociale » et « catégorie sociale » ?

2. Quel est le principe de la nomenclature de l’Insee ?

3. À partir de la nomenclature de l’Insee, quelles sont les catégories « populaires » ? Les catégories « moyennes » ? Les catégories « supérieures » ?

4. Quel est l’intérêt de cet outil ?

5. Pourquoi le découpage de la population le plus utilisé dans le débat public s’appuie-t-il sur le revenu ?

6. Quel est le découpage de la population proposé l’Observatoire des inégalités ? Pourquoi ce classement est-il « discutable » selon l’Observatoire ?

**Corrigé**

1. Le terme « classe sociale » renvoie à une approche marxiste de la structure sociale. En effet, selon Karl Marx (qui écrivait à l’époque de la révolution industrielle), il y aurait une opposition entre les capitalistes (qui détiennent les moyens de production) et les prolétaires, qui vendent leur force de travail aux capitalistes. Les capitalistes exploiteraient les prolétaires en leur extorquant la « plus-value ». Ce clivage entre classes structurerait les rapports sociaux.

La notion de « catégorie sociale », elle, fait référence à une logique de classement des individus selon leur profession dans des grands groupes socioprofessionnels.

2. Cette première méthode est celle des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), une nomenclature élaborée par l’Insee, qui consiste à classer les individus selon leurs professions. En effet, les professions permettent de définir un statut social lui-même lié à différentes variables telles que le niveau de revenus, de diplôme, de responsabilité, etc. L’Insee classe ainsi les individus en 6 grands groupes (cadres, professions intermédiaires, ouvriers, employés, agriculteurs exploitants, artisans commerçants et chefs d’entreprise).

3. Les sociologues s’appuient sur la nomenclature de l’Insee pour établir une hiérarchisation des groupes. Les groupes « populaires » renvoient aux ouvriers et aux employés. Les catégories « moyennes » renvoient aux professions intermédiaires ainsi qu’à une partie des cadres supérieurs. Les catégories supérieures regroupent les cadres supérieurs.

4. La nomenclature de l’Insee permet aux sociologues de décrire assez précisément les comportements des individus en fonction de leur appartenance à tel ou tel groupe (habitudes de consommation, loisirs, etc.).

5. Dans une société marchande, la question du revenu est centrale, c’est pour cette raison qu’en pratique le critère du revenu est le plus utilisé pour classer les individus. Malgré tout, il faut remarquer que le critère du revenu pose question dans la mesure où il tend à occulter le statut social des individus.

6. Pour l’Observatoire des inégalités, les classes « populaires » renvoient aux 30 % des Français ayant les plus bas revenus ; les classes « moyennes » renvoient aux individus dont les revenus se situent entre les 30 % les plus bas et les 20 % les plus élevés ; les classes « aisées » renvoient aux 20 % des Français ayant les revenus les plus élevés. Selon l’Observatoire, ce classement peut être discuté car il renvoie à un choix, qui aurait pu être différent.